



SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SECTION LOCALE 1244 SCFP FTQ
C.P. 6128, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3C 3J7

En vertu des dispositions des statuts du S.E.U.M. (1244)

IL Y AURA ÉLECTIONS LE 25 mai 2005

Les personnes intéressées à poser leur candidature à un ou plusieurs postes électifs doivent le faire **par écrit**, en faisant parvenir leur candidature dûment appuyée par deux (2) membres en règle du Syndicat. La candidature doit être reçue au plus tard le 11 mai 2005 à 17 heures. De plus, un texte de présentation d'une quinzaine de lignes serait apprécié.

Veillez adresser vos envois **prioritairement** par **COURRIER CAMPUS**

Comité de mises en candidature
À l'attention de Gisèle Guérin
DGTIC
Pavillon Roger-Gaudry
Porte T-119

Avec tous les changements survenant actuellement dans les milieux de travail, il est plus qu'important de s'impliquer au sein de votre Syndicat. Vous trouverez ci-joint les postes à combler.

N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez plus d'information sur les postes.

La force du Syndicat dépend de l'implication de ses membres

Le Comité de mises en candidature

POSTES À COMBLER

BUREAU SYNDICAL

Personne présidente <i>Mandat se terminant en 2007</i>	Poste à combler
Personnes vice-présidentes - 5 postes (dont 1 poste réservé à St-Hyacinthe) <i>France Desbiens – Mandat se terminant en 2006</i> <i>Jules Deslandes – Mandat se terminant en 2006</i> <i>Joanne Leblanc – Mandat se terminant en 2006</i>	2 postes à combler

Note : 1 nouveau poste de personne vice-présidente responsable à l'information et à la mobilisation, sera ajouté et libéré à temps complet pour 1 an, conditionnel à l'acceptation d'une proposition qui sera soumise lors de l'Assemblée générale du 25-05-2005.

Personne trésorière <i>Mandat se terminant en 2007</i>	Poste à combler
Personne secrétaire <i>Mandat se terminant en 2006</i>	Non électif

AUTRES POSTES ET COMITÉS

Personne responsable au mouvement de personnel Membre <i>ex-officio</i> du Comité de griefs <i>Mandat se terminant en 2007</i>	Poste à combler
Comité de griefs - 4 postes Personne coordonnatrice au Comité de griefs – <i>Juan Antonio Aguirre Barcenas - Mandat se terminant en 2006</i>	Non électif
Personne agente de griefs <i>Mandat se terminant en 2007 (Nouveau poste à temps complet)</i>	Poste à combler
Personnes membres du Comité de griefs <i>Mandat se terminant en 2007</i>	2 postes à combler
Comité d'évaluation - 3 postes <i>Monique Marinelli - Mandat se terminant à la fin des travaux</i> <i>Mélanie Gagné - Mandat se terminant à la fin des travaux</i> <i>Joanne Leblanc – Mandat se terminant à la fin des travaux</i>	Non électif

Comité de négociation - 5 postes (dont 1 poste réservé à St-Hyacinthe) Incluant la personne présidente qui est membre <i>ex-officio</i> <i>Élise Filiatrault – Groupe bureau</i> <i>Luc Giguère – Groupes techniques et professionnels</i> <i>Daniel Santerre - Groupes aide technique et métiers</i> <i>Colette Tellier – Membre de St-Hyacinthe</i>	Non électif
Personne représentante à la prévention <i>Mandat se terminant en 2007</i>	Poste à combler
Comité de santé et de sécurité au travail - 6 postes (dont 1 poste réservé à St-Hyacinthe) <i>Carole Arseneault – Mandat se terminant en 2006</i>	5 postes à combler
Comité de mises en candidature	3 postes à combler
Comité de surveillance – 3 postes <i>Élise Filiatrault – Mandat se terminant en 2006</i> <i>Gisèle Guérin – Mandat se terminant en 2006</i> <i>Nathalie Lecavalier – Mandat se terminant en 2006</i>	Non électif
Comité de perfectionnement - 6 postes <i>Louise St-Jacques – Mandat se terminant en 2006</i>	5 postes à combler
Comité des statuts - 5 postes <i>France Desbiens – Mandat se terminant en 2006</i>	4 postes à combler
Comité d'information – 5 postes <i>Mandat se terminant en 2007</i>	5 postes à combler
Comité de conditions de vie - 6 postes et de travail des femmes <i>Mélanie Gagné – Mandat se terminant en 2006</i>	5 postes à combler
Comité des rentes et assurances - 6 postes et de la préretraite <i>Christiane Jouanet – Mandat se terminant en 2006</i> <i>Sophie Labelle – Mandat se terminant en 2006</i> <i>Normand Laquerre – Mandat se terminant en 2006</i> <i>Jean-Pierre Le Clerc – Mandat se terminant en 2006</i> <i>René Rosa – Mandat se terminant en 2006</i>	1 poste à combler
Comité des nouvelles technologies de l'information et des communications - 3 postes	3 postes à combler
Comité de l'horaire variable - 3 postes	3 postes à combler
Comité d'aide aux employées et employés - 3 postes	1 poste à combler

France Desbiens – Mandat se terminant en 2006

Mélanie Gagné – Mandat se terminant en 2006

Comité de vie sociale - 6 postes	6 postes à combler
Comité contre la sous-traitance - 3 postes	3 postes à combler
Comité de francisation - 3 postes	3 postes à combler
Comité du Triangle rose - 4 postes	1 poste à combler
<i>Robert Collin – Mandat se terminant en 2006</i>	
<i>Jean-Pierre Le Clerc – Mandat se terminant en 2006</i>	
<i>Claude Picard – Mandat se terminant en 2006</i>	

DESCRIPTION DES POSTES À COMBLER

◆ **Personne présidente**

- Est détachée à temps plein au Syndicat, et continue de recevoir son salaire et les avantages prévus à la convention collective de travail.
- Préside les Assemblées générales du Syndicat et du Bureau syndical. En l'absence d'une personne vice-présidente désignée par le Bureau syndical, elle préside le Conseil syndical.
- Présente au Conseil syndical les propositions et recommandations du Bureau syndical.
- Agit en qualité de représentante officielle du Syndicat auprès de l'Université. Cependant, elle devra être accompagnée d'un autre membre du Syndicat.
- Est membre ex-officio des comités de négociation et de griefs ainsi que de toutes délégations.
- Après vérification, elle signe les effets bancaires conjointement avec la personne trésorière et exceptionnellement avec la personne secrétaire.
- Coordonne les activités générales du Bureau syndical.
- Est couverte par une assurance responsabilité payée à même les fonds du Syndicat, dont le montant est déterminé par le SCFP National.

◆ **Personnes vice-présidentes** (sont au nombre de 6)

- Assistent la personne présidente dans ses fonctions.
- La présidence du conseil syndical est assumée par une des personnes vice-présidentes, déterminée par le Bureau syndical. Cette personne présente à l'assemblée générale les propositions et recommandations par celui-ci.
- À la demande ou en l'absence de la personne présidente, assument les responsabilités qui incombent normalement à la personne présidente.
- Coordonnent le travail des personnes déléguées et des membres de comités de facultés et de services sur tous les plans.
- Voient à diffuser avec les personnes déléguées et les membres de comités de facultés et de services toutes les informations utiles au Syndicat et à ses membres.
- Voient à l'élection des personnes déléguées et des membres de comités de facultés et de services et peuvent convoquer des assemblées d'information dans les différents secteurs de travail.

◆ **Personne Trésorière**

- A la garde des biens, fonds et valeurs du Syndicat.
- Est couverte par une assurance responsabilité payable à même les fonds du Syndicat dont le montant est déterminé par le SCFP National.
- Voit à l'engagement des dépenses, conjointement avec le Bureau syndical.
- Après vérification, elle signe tous les effets bancaires conjointement avec la personne présidente ou la personne secrétaire.
- Est responsable, conjointement avec la personne présidente ou la personne secrétaire, des placements (certificats de dépôts à terme, obligations, etc.) selon la politique déterminée par le Bureau syndical.
- Veille à l'application de la politique de dépenses, conjointement avec le Bureau syndical.
- Vérifie l'utilisation de la marge de crédit personnelle.
- Fait les démarches nécessaires pour percevoir toute somme d'argent due au Syndicat.
- Prépare et soumet :
 - mensuellement : un rapport financier sommaire au Bureau syndical;
 - aux quatre (4) mois : un rapport sur les finances du Syndicat au Conseil syndical;
 - annuellement : les états financiers et leur analyse, pour adoption dès la fin de l'exercice financier au Bureau syndical, au Conseil syndical, et à l'assemblée générale statutaire qui suit la fin de l'année financière;
 - annuellement : les prévisions budgétaires, préparées conjointement avec le Bureau syndical et les personnes coordonnatrices des différents comités. Ces prévisions sont présentées pour adoption au Conseil syndical qui précède le début de l'année financière.

- Elle met à la disposition du Comité de surveillance tous les documents et les pièces justificatives nécessaires à la vérification des finances.
- Transmet, à la fin de son mandat, à la personne qui lui succède, tous les biens, fonds et valeurs du Syndicat.

◆ **Personne responsable au mouvement du personnel**

- Est détachée à temps plein au Syndicat, et continue de recevoir son salaire et les avantages prévus à la convention collective de travail.
- Est nommée d'office membre du Comité de griefs.
- Principales responsabilités :
 - Est responsable de la gestion de la base de données du mouvement de personnel et des suivis qui en découlent.
 - Exerce, entre autres, le suivi des affichages en ce qui a trait au respect des délais et échéances.
 - Participe aux enquêtes sur les abolitions de postes, les affichages différés ou toute anomalie détectée lors de la mise à jour de la base de données.
 - Effectue le suivi de toutes les listes inhérentes à l'application de la convention collective, et donne les suites appropriées.
- L'Assemblée générale élit la personne responsable au mouvement du personnel. Ce poste est électif aux années impaires. Le mandat de cette personne est de deux (2) ans renouvelable.
- La personne responsable au mouvement de personnel doit faire rapport au Bureau syndical, au Conseil syndical et à l'Assemblée générale, à la demande de ceux-ci, ou aussi souvent que l'exige la bonne marche du Syndicat.

◆ **Personne responsable à la prévention**

- Est détachée à temps plein au Syndicat, et continue de recevoir son salaire et les avantages prévus à la convention collective de travail.
- Est nommée d'office membre du Comité de santé et de sécurité.
- En collaboration avec le Comité de santé et de sécurité au travail, voit au maintien des meilleures conditions possibles de santé, de sécurité et d'hygiène au travail, dans le but de prévenir les maladies professionnelles et les accidents du travail.
- L'Assemblée générale élit la personne responsable à la prévention. Ce poste est électif aux années impaires. Le mandat de cette personne est de deux (2) ans renouvelables.
- La personne responsable à la prévention doit faire rapport au Bureau syndical, au Conseil syndical et à l'Assemblée générale, à la demande de ceux-ci, ou aussi souvent que l'exige la bonne marche du Syndicat.

◆ **Personne agente au Comité de griefs**

- L'Assemblée générale élit la personne agente du Comité de griefs. Ce poste est électif aux années impaires.

Le mandat de cette personne est de deux (2) ans renouvelable.

- Elle est libérée à temps complet pour le Syndicat, et continue de recevoir son salaire et les avantages prévus à la convention collective de travail.
- Elle est membre à part entière du Comité de griefs.
- Elle doit faire rapport au Bureau syndical et au Conseil syndical aussi souvent que ceux-ci l'exigent.
- Elle doit être en accord avec le principe de base du comité qui est de favoriser les décisions prises en collégialité et le partage des responsabilités au sein de l'équipe.

◆ **Comité de griefs**

- Le Comité de griefs est formé de quatre (4) membres élus, incluant la personne coordonnatrice et la personne agente de griefs. La personne présidente et la personne responsable au mouvement de personnel participent aux travaux du Comité de griefs.
- Dirige les activités syndicales sur le plan des procédures et règlements de griefs.
- Voit avec les membres du Bureau syndical et les personnes déléguées à la bonne marche de la procédure des griefs.
- Décide de l'arbitrage des griefs et en fait rapport à l'Assemblée générale.
- Fait rapport au Bureau syndical, au Conseil syndical et à l'Assemblée générale aussi souvent que ceux-ci l'exigent. Ces rapports du Comité de griefs à ces instances ont lieu aussi souvent que l'exige la bonne marche du Syndicat, soit sur demande du Bureau syndical, soit dans le cadre d'une Assemblée générale régulière, ou selon les dispositions prévues à l'article IV (assemblées générales spéciales).
Seule l'Assemblée générale peut accepter, refuser ou modifier toutes décisions incluses dans le rapport du Comité des griefs. Principe de base du Comité: favoriser les décisions prises en collégialité et le partage des responsabilités au sein de l'équipe.

◆ **Comité d'évaluation**

- Dirige les activités syndicales sur le plan de la négociation et de l'application de l'évaluation des tâches. Ce comité doit travailler en étroite collaboration avec le Bureau syndical et le Comité de griefs. Afin d'assurer un lien entre ces comités, le Bureau syndical verra à désigner une personne membre du Bureau syndical qui participera, au besoin, aux rencontres du Comité d'évaluation.

◆ **Comité de santé et de sécurité au travail**

- En collaboration avec la personne responsable à la prévention, dirige les activités syndicales sur le plan de la santé, sécurité, de l'hygiène et de la prévention.

◆ **Comité de surveillance**

- Le Comité de surveillance doit au moins une fois par année vérifier les livres du Syndicat et faire rapport à

l'Assemblée générale régulière qui suit l'année financière, des états financiers, du nombre de membres en règle, avec tout autre renseignement que celui-ci juge nécessaire à une bonne et honnête administration. Il fait des recommandations à l'Assemblée générale. Il envoie au SCFP-National les états financiers après l'adoption de ceux-ci par l'Assemblée générale. L'Assemblée générale élit trois (3) personnes vérificatrices avec mandat de deux ans (2) renouvelable.

◆ **Comité de perfectionnement**

- Dirige les activités syndicales sur le plan de la formation professionnelle et personnelle des membres ainsi que du perfectionnement.

◆ **Comité des statuts**

- Rédige la constitution et y apporte les amendements lorsque nécessaire.

◆ **Comité d'information**

- Transmet toute l'information pertinente de la vie syndicale tout en respectant le mandat donné par l'Assemblée générale.

◆ **Comité de conditions de vie et de travail des femmes**

- S'occupe des activités syndicales spécifiques aux femmes.

◆ **Comité des rentes, des assurances et de la préretraite**

- Analyse le dossier de retraite et d'assurances, recommande les changements nécessaires et sensibilise les membres à l'importance de gérer syndicalement la caisse de retraite.
- Examine les problèmes pertinents à la préparation de la retraite; recherche des solutions appropriées et formule des recommandations à cette fin.

◆ **Comité des nouvelles technologies de l'information et des communications**

- S'occupe de tout ce qui a trait à l'implantation des nouvelles technologies de l'information et des communications dans les milieux de travail.

◆ **Comité sur l'horaire variable**

- Voit à l'implantation et à l'application de la clause sur l'horaire variable.

◆ **Comité d'aide aux employées et employés**

- S'occupe de l'implantation et de l'application d'un programme d'aide aux personnels du SEUM1244

◆ **Comité de vie sociale**

- Organise des activités, favorise les échanges à caractère social, négocie avec les entreprises des prix d'achat de

groupe.

◆ **Comité contre la sous-traitance**

- Mobilise et sensibilise les membres sur la sous-traitance et tout autre forme de commercialisation ou d'érosion de nos sections locales.
- Exerce une surveillance sur les décisions de notre institution ayant un impact sur nos emplois.

◆ **Comité de francisation**

- Fait la promotion de l'usage du français au travail.

◆ **Comité du Triangle rose**

- Voit à faire de l'éducation et de l'information auprès des membres ainsi que les représentations nécessaires dans le but d'atteindre l'égalité des droits pour les personnes homosexuelles, lesbiennes et bisexuelles afin d'en arriver à une intégration sociale et légale, équitable et harmonieuse.

Comité de mises en candidature
À l'attention de Gisèle Guérin
DGTIC
Pavillon Roger-Gaudry
Porte T-119

Le _____

Je désire poser ma candidature au poste de

NOM: _____

FONCTION: _____

DÉPARTEMENT: _____

SIGNATURE

TÉMOIN

TÉMOIN



Voici venu le moment de faire des choix pour la continuité de notre vie syndicale.

Notre Syndicat nous appartient. De ce fait, nous en sommes responsables.

Les élections statutaires sont sans doute un moment privilégié où nous avons toutes et tous une responsabilité de participer.

Que ce soit en se présentant aux élections sur les différents postes disponibles, que ce soit en décidant de devenir une personne déléguée de son secteur de travail ou encore en exerçant notre droit de vote, tous ces choix sont importants pour l'entité que nous formons.

Une structure syndicale remplie, à tous les niveaux, nous assure un syndicat à l'image des membres qui le compose. Les défis sont nombreux et les enjeux importants, à nous d'y voir.

Nous vous invitons donc à réfléchir à votre implication syndicale et déterminer de quelle nature sera votre participation pour la prochaine année.

Aux personnes qui choisiront de poser leur candidature sur l'un ou l'autre des postes disponibles, grand merci pour votre implication et la meilleure des chances pour les élections.

Le comité de mises en candidature

Gisèle Guérin
Thérèse Lauzé
Louise Ranger